



Légende

Bac pro	Baccalauréat professionnel	BT	Brevet de technicien
BM	Brevet de maîtrise	BTM	Brevet technique des métiers
BMA	Brevet des métiers d'art	FCIL	Formation complémentaire d'initiative locale
BP	Brevet professionnel	MC	Mention complémentaire

Les formations complémentaires d'initiative locale (FCIL)

Durée : 6 à 9 mois d'études après un CAP, BEP, un bac pro.

Objectif : la FCIL complète votre formation de base pour l'adapter aux besoins des entreprises de votre région grâce aux stages en entreprise. La FCIL n'est pas sanctionnée par un diplôme, contrairement à la mention complémentaire.

Est délivrée une attestation de formation.

Formation : en alternance (en partie au lycée professionnel ou au centre de formation d'apprentis, en partie en entreprise).

Et après : Vie active.

La mention complémentaire (MC)

Durée : 1 an d'études après un CAP, un BEP, un Bac pro

Objectif : **diplôme permettant une spécialisation plus fine ou une compétence complémentaire dans un domaine précis (par exemple MC coloriste-teinturier après un CAP de coiffure).**

Environ 40 spécialités.

Formation : en lycée professionnel ou par la voie de l'[apprentissage](#).

Au programme : une part importante de la formation professionnelle se déroule en entreprise.

Et après : Vie active.

Le brevet professionnel (BP)

Durée : 2 ans d'études après un CAP ou un BEP

Objectif : atteindre un niveau de qualification plus élevé permettant entre autre de s'installer à son compte.

Formation : en [apprentissage](#) ou en formation continue.

Au programme : approfondissement des techniques professionnelles et formation aux techniques de gestion.

Le BP, diplôme de l'Education nationale, ainsi que le BPA qui lui, est délivré par le ministère de l'Agriculture existent dans de **nombreuses spécialités**.

Le brevet de maîtrise (BM)

Durée : 2 ans d'études après un CAP ou un BEP et 3 ans d'expérience professionnelle.

Objectif : atteindre un niveau de qualification plus élevé permettant entre autre de s'installer à son compte.

Formation : en formation continue.

Au programme : approfondissement des techniques professionnelles et formation aux techniques de gestion.

Diplôme de la Chambre de métiers, le BM existe dans de nombreuses spécialités.

Le Baccalauréat professionnel (Bac pro)

Durée : 2 ans d'études après un BEP (ou un CAP).

Les titulaires d'un CAP ne sont pas prioritaires. Seuls ceux qui bénéficient d'un très bon dossier scolaire ont des chances d'être admis dans certaines spécialités.

Objectif : obtenir une qualification plus élevée dans la même spécialité que le BEP ou CAP détenu. Environ 60 spécialités.

Formation : en lycée professionnel ou par la voie de l'alternance ([apprentissage](#)).

Au programme : approfondissement des connaissances acquises en BEP ou en CAP. au moins 16 semaines de stage.

Et après : Vie active principalement. Quelques poursuites d'études, essentiellement pour préparer un BTS (brevet de technicien supérieure) en 2 ans.

Le brevet de technicien (BT)

Durée : 2 ans d'études après un CAP ou un BEP de la même spécialité.

Objectif : préparer une formation spécialisée dans un domaine professionnel très précis. Peu nombreux, les BT n'existent que dans certaines spécialités.

Formation : en lycée.

Au programme : 12 à 17 heures d'enseignement général, 17 à 25 heures d'enseignements technologiques et professionnels par semaine.

Et après : vie professionnelle. Possibilité de poursuite d'études en BTS de la même spécialité.

Le brevet technique des métiers (BTM)

Durée : 2 ans d'études après un CAP ou un BEP.

Objectif : apporter une haute qualification professionnelle dans la spécialité correspondant au CAP ou au BEP.

Formation : en [apprentissage](#) ou en formation continue.

Diplôme de la Chambre de métiers, le BTM existe dans quelques spécialités (pâtissier, ébéniste, fleuriste, photographe, prothésiste dentaire...).

Le brevet des métiers d'art (BMA)

Durée : 2 ans d'études après un CAP (ou un BEP) de l'artisanat d'art.

Objectif : obtenir une qualification plus élevée et permettre de transmettre les savoir-faire du métier.

Formation : au lycée ou par l'[apprentissage](#).

Et après : vie active ou poursuite d'études en diplôme des métiers d'art (DMA).